



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Registre de santé et de sécurité au travail

**Décret N°82-453 du 28 mai 1982 modifié
relatif à l'hygiène et la sécurité du travail
ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique**

« Art. 3-2. Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. »

Les observations mentionnées peuvent être de plusieurs sortes :

- Un risque éventuel ou encouru
- Un accident ou un incident vu ou vécu (y compris incivilité ...)
- Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité
- Toute observation et suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail
- ...

Pour toute inscription d'un fait, incident ou accident, les circonstances de leur survenance seront détaillées, en précisant les facteurs matériels et humains ayant concouru à leur réalisation.

Chaque fiche sera numérotée, puis envoyée dans le même mail à :

- au supérieur hiérarchique (**IEN**)
- à l'**assistant de prévention de circonscription**.
 - Circo HV1 et HV4 : Marie Coudert : marie.coudert@ac-limoges.fr
 - Circo HV2 et HV 6 : Sylvie Gayot : sylvie.gayot@ac-limoges.fr
 - Circo HV3 et HV 5 : Stéphanie.Rivoal : stephanie.rivoal@ac-limoges.fr
- au **secrétaire du CHSCT-D**, Pascal Lavigerie, chsctd-sec-87@ac-limoges.fr
- au **conseiller départemental de prévention**, Matthieu Maurange, matthieu.maurange@ac-limoges.fr

Registre de santé et de sécurité au travail

Ministère de l'Éducation nationale – Académie de Limoges

Établissement :

Nom de l'assistant en prévention chargé de la tenue du registre :

Date :

Nom et prénom de l'agent ou de l'utilisateur :

Heure :

.....

Signature :

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Le PROTOCOLE SANITAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires, émanant du ministère de l'Éducation Nationale, liste les impératifs sanitaires que nous devons suivre.

Or, au vu de la disposition des locaux de l'école, de ses effectifs, des moyens mis à ma disposition (matériels, humains), de ma non qualification dans le domaine de la santé, je vous fais part de mon impossibilité de faire respecter l'ensemble de ces impératifs sanitaires nécessaires à la sécurité de tous dans le cadre de l'accueil des élèves à l'école sans encourir des **risques Psycho-Sociaux**. Cette impossibilité me fait, également, courir des risques pour ma santé physique.

Je tiens également à notifier qu'en aucun cas je ne pourrai être tenu responsable des conséquences directes et indirectes sur la santé de tous.

Nom du responsable hiérarchique :

Date :

.....

Signature :

Observations (éventuelles) par le responsable hiérarchique

.....
.....
.....

Examen du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Date :

Observations (éventuelles) du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

.....
.....